

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Droit public

- Université de Bourgogne - UB

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ de formation : Droit, économie, science politique

Établissement déposant : Université de Bourgogne - UB

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La mention de master *Droit public* comporte deux années de formation.

La première année (M1) est consacrée aux disciplines fondamentales du droit public. Elle comprend notamment des enseignements dédiés au droit public des biens, à la garantie constitutionnelle des droits fondamentaux, au droit public économique, au droit des collectivités territoriales, et au droit public des contrats. A l'issue de la formation, les étudiants doivent maîtriser les méthodes essentielles qui permettent d'intégrer les professions juridiques : capacités d'analyse, maîtrise de la documentation, capacités rédactionnelles.

La seconde année (M2) est basée sur l'approfondissement de ces matières dans une optique professionnelle. Cela implique la capacité d'effectuer des recherches juridiques spécifiques, l'exploitation de la jurisprudence, la capacité à rédiger des contrats ou à assurer des conseils juridiques. La mention comporte cinq spécialités :

- *Protection des droits fondamentaux et des libertés* (cohabilitée avec l'Université de Franche-Comté, la formation se déroule sur les deux campus, elle est aussi commune avec la mention de mater *Droit privé*) : formation à la recherche, approfondissement des connaissances juridiques, approche pluridisciplinaire ;
- *Professions juridiques du sport* (spécialité installée à Mâcon jusqu'en juillet 2014 puis à Dijon) : contrats, contentieux, demandes de subventions, environnement institutionnel du sport, justice sportive ;
- *Droit des ressources humaines des fonctions publiques* : gestion des agents publics (recrutement, entretien d'évaluation), gestion des contrats, ressources humaines ;
- *Juristes des collectivités territoriales* : connaissance du droit des personnes publiques, contrats et contentieux, droit des collectivités ;
- *Europa master* - Master tri national en études européennes (le 1^{er} semestre se déroule à Opole, le second semestre à Mayence et les 3 et 4^{ème} semestres à Dijon : connaissance des problématiques juridiques propres aux institutions européennes, finances publiques, langues.

Il convient de noter que la spécialité *Europa master* est distincte du tronc commun en M1 et en M2.

Les enseignements prennent la forme de cours et de travaux dirigés. Les stages sont facultatifs en M1 et systématiques en M2.

Synthèse de l'évaluation

Lors de la précédente évaluation la mention regroupait droit public et droit privé. Afin de répondre aux préconisations de l'AERES, la mention *Droit public-droit privé* a été scindée en deux mentions distinctes.

Le master *Droit public* de l'Université de Bourgogne comporte des atouts indéniables et répond de façon satisfaisante aux attentes légitimes que peut susciter une telle formation. Bien qu'intégrées dans le master de droit public, deux spécialités restent en lisière de cette discipline : *Professions juridiques du sport* qui appartient plutôt au droit privé tout en étant proches de problématiques de droit public et *Europa master* plutôt axé sur la science politique. Cette dernière constitue une spécialité qu'il convient d'encourager, au vu de la qualité de la formation.

La spécialité *Profession juridique du sport* couvre de façon tout à fait pertinente le champ de compétences professionnelles exigées en envisageant à la fois les institutions sportives et le statut du sportif.

La spécialité *Droit des ressources humaines des fonctions publiques* est bien construite même si son intitulé peut être simplifié afin d'être plus lisible et visible.

La spécialité *Juriste des collectivités territoriales* aborde les problématiques liées à cette spécialité professionnelle même si l'on peut déplorer parfois des volumes horaires modestes dans des domaines pourtant essentiels pour les pouvoirs locaux (fonctionnement des assemblées, politique foncière, environnement).

Par ailleurs, la spécialité *Protection des droits fondamentaux et des libertés*, s'inscrit de manière plus pertinente dans cette mention que dans celle de droit privé, au regard d'un contenu plus tourné vers le droit public. Sa finalité recherche ne sert pas de tremplin à une poursuite d'études vers le grade supérieur.

En raison des nombreux liens établis avec d'autres institutions la formation est particulièrement bien intégrée à son environnement et répond aux besoins régionaux ainsi que l'atteste l'implication du réseau constitué par les entreprises locales en particulier en ce qui concerne les offres de stages. Le suivi de l'insertion professionnelle bien que peu formalisé met en évidence une insertion satisfaisante.

Le niveau et la variété des intervenants de l'équipe pédagogique constituent des atouts indéniables conjugués avec une organisation permettant une réelle efficacité du suivi pédagogique. D'ailleurs, même si les effectifs peuvent subir un certain nombre de variation d'une année à l'autre, le master et ses spécialités restent indéniablement attractifs.

La formation s'appuie sur des enseignants chercheurs et des laboratoires de haut niveau, ce qui constitue un environnement propice à l'enrichissement des enseignements même si les parcours sont plutôt orientés vers le monde professionnel. À cet égard, l'accent est mis sur plusieurs dispositifs de professionnalisation en particulier au niveau du M2 qui laisse une large place aux stages.

Le master *Droit public* se caractérise aussi par son ouverture internationale concrétisée en particulier par l'*Europa master* et les conventions établies avec les universités étrangères.

Les conditions d'accès à la formation ainsi que les modalités d'enseignement et de contrôle des connaissances sont tout à fait classiques et ne comportent pas de spécificités qui permettraient de distinguer le master de droit public des autres formations similaires dispensées au sein d'autres universités. Toutefois, le suivi des diplômés comporte quelques lacunes en particulier au niveau de la première année du master.

Le pilotage de la mention est correctement assuré par un comité de pilotage composé de « référents responsables » à chaque niveau de parcours tandis que l'ensemble est coordonné par une vice-doyenne chargée de la pédagogie.

Points forts :

- Une équipe pédagogique forte et structurée.
- L'attractivité des spécialités.
- Une réelle ouverture internationale.

Points faibles :

- Le suivi des diplômés de première année insuffisant.
- L'articulation imparfaite entre les deux années du master.

Recommandations :

Il serait utile de développer les liens entre le M1 et les spécialités de M2 afin d'améliorer la lisibilité et la cohérence de la formation. Il conviendrait de mieux suivre les diplômés de première année du master.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Le cursus présenté est conforme aux objectifs d'une formation de droit public de haut niveau. Il subsiste quelques problèmes de cohérence entre les parcours de M2 et les options offertes en M1 : absence de parcours type préalable (par exemple juriste du sport ou juriste des collectivités territoriales).</p> <p>Il apparaît en outre que la spécialité <i>Professions juridiques du sport</i> constitue plutôt une spécialité mixte qui appartient au domaine du droit privé et du droit public. La spécialité <i>Europa master</i> comporte quant à elle une forte dimension de sciences politiques qui ne permet pas de poursuivre intégralement l'objectif d'une « connaissance approfondie des institutions de l'union européenne » qui fait pourtant partie des objectifs initiaux.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>L'intégration des différentes spécialités de M2 sur leur territoire ne fait pas de doute et tout en étant très différentes, elles se complètent. Le master bénéficie d'un soutien appuyé des différents laboratoires de recherche auxquels appartiennent les enseignants-chercheurs : Centre de recherche et d'études en droit et sciences politiques (équipe d'accueil) ; Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (UMR) ; Centre Georges Chevrier (UMR histoire du droit) ; Centre de recherche juridique de l'université de Franche-Comté (équipe d'accueil).</p> <p>Tout en comportant des aspects théoriques, la formation est bien intégrée dans son environnement professionnel.</p> <p>La formation bénéficie de conventions avec plusieurs établissements de l'enseignement supérieur. Craïova (Roumanie) pour la spécialité <i>Protection des droits fondamentaux et des libertés</i>, Université Abdou MOUMOUNI de Niamey (Niger), Université d'OPOLE (Pologne), Université de Mainz (Allemagne).</p> <p>Les conditions de « concurrence » avec les universités de proximité ne sont pas renseignées.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Le niveau de l'équipe pédagogique (24 professeurs d'université, 24 maîtres de conférences, 21 ATER et PAST, 65 intervenants extérieurs) constitue un atout indéniable pour la formation. L'équilibre entre les différentes disciplines (31 membres de l'équipe pédagogique appartiennent à la section de droit public) et entre les enseignants statutaires et les intervenants professionnels est satisfaisant.</p> <p>La mention est pilotée par des « référents responsables » à chaque niveau des spécialités et ce pilotage est coordonné par une vice doyenne chargée de la pédagogie.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>La formation a subi une forte baisse des effectifs liée à la réorganisation des parcours. Les effectifs de M1 sont désormais stabilisés autour de 100 étudiants.</p> <p>Les effectifs de M2 restent modestes au regard des cinq spécialités (environ 70 étudiants).</p> <p>Le taux de diplômés est satisfaisant en M1 (entre 54 et 60 % selon les années) et très satisfaisant pour le M2 (plus de 95 %)</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>L'équipe pédagogique comporte un nombre important d'enseignants chercheurs et l'environnement « recherche » de la formation est indéniable même si les étudiants ne sont pas spécifiquement formés à la recherche à l'exception de la spécialité <i>Protection des droits fondamentaux et des libertés</i>.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La formation bénéficie d'un bon réseau d'entreprises importantes et d'administrations.</p> <p>Des séminaires d'ouverture professionnelle sont organisés dès le M1. Toutefois, même si la formation comporte plusieurs dispositifs de professionnalisation, ils restent modestes en M1 et ne sont pas présents dans toutes les spécialités.</p>

	<p>La spécialité <i>Droit des ressources humaines des fonctions publiques</i> fait un effort particulier de professionnalisation par l'organisation de conférences et de séminaires professionnels (70 HETD au S3).</p> <p>Les intitulés des fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) transmises ne correspondent pas à la nouvelle architecture du diplôme car elles font référence à la mention <i>Droit public et droit privé</i> désormais scindée en deux mentions distinctes.</p>
Place des projets et stages	<p>La politique de stage est conforme à ce que l'on peut attendre de spécialités à vocation professionnelle : des partenaires nombreux et pertinents, possibilité de stage court facultatif en M1 ou sous la forme d'unité d'enseignement professionnel afin d'accompagner les étudiants dans la définition de leur projet professionnel.</p> <p>Le suivi des stages est réellement mis en place au niveau du M2. En effet, en M2, les stages sont systématiques et d'une durée comprise entre deux et trois mois. La spécialité juriste des collectivités suppose la réalisation de plusieurs stages avec un maximum de six mois.</p> <p>Les stages impliquent la rédaction d'un mémoire suivi d'une soutenance.</p>
Place de l'international	<p>La formation comporte une réelle dimension internationale : 10 % d'étudiants en M1 participent à des échanges, présence d'enseignements de langue et présence de la spécialité <i>Europa master</i>. Cette dernière spécialité intègre des études à l'étranger dès le M1 en Pologne au premier semestre et en Allemagne au second semestre.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Les modalités de recrutement pour cette formation sont tout à fait classiques (dossier, entretien).</p> <p>La formation ne comporte pas de dispositif spécifique d'aide à la réussite.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>La formation s'appuie sur les outils numériques classiques tels que l'environnement numérique de travail. En outre, des adaptations sont possibles pour les publics en situation particulière (sport, handicap).</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont tout à fait classiques et laissent une place aux aspects pratiques et professionnels en M2 : oraux/écrits, contrôle continu et examens terminaux mais également exercices de plaidoirie.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>La formation comporte quelques dispositifs spécifiques pour le suivi de l'acquisition des compétences : livret de suivi pour les stages en M1, suivi du stage et soutenance en M2.</p>
Suivi des diplômés	<p>Le suivi des diplômés comporte quelques lacunes en particulier quant au suivi des étudiants de M1. Le suivi des étudiants de M2 est davantage formalisé tout en restant quantitatif sans distinguer le nombre d'étudiants par parcours. Le suivi des étudiants de M2 réalisé par les services centraux ne permet pas d'apprécier la diversité des situations</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>La formation dispose d'un conseil de perfectionnement. Chaque parcours dispose d'un responsable référent qui fait partie du conseil de perfectionnement. Des délégués étudiants sont désignés par les étudiants et sont consultés lors des conseils de perfectionnement. Ces travaux permettent de faire évoluer la formation.</p>

Observations de l'établissement

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département des formations
20 rue Vivienne
75002 Paris

*Dactylé par Aline FULON
Chef du service Réglementation et gestion
de l'offre de formation
mail : aline.fulon@u-bourgogne.fr*

Dijon, le 5 juillet 2016

Objet : Evaluation HCERES

Monsieur le Directeur,

La direction de l'université de Bourgogne tient à remercier le comité d'experts de l'HCERES pour la pertinence des remarques qui figurent dans les rapports de synthèse des formations de Licence, Licence Professionnelle, Master, Grade de Licence et Grade de Master.

Je vous confirme que les équipes pédagogiques ont été destinataires de ces rapports et ont pu, le cas échéant, formuler des observations.

Celles-ci ont été déposées au fur et à mesure de leur réception sur l'application de gestion électronique de documents (GED) de l'HCERES. Dans les autres cas, je vous informe que l'université de Bourgogne n'a pas d'observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Alain BONNIN

